



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 14 décembre,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 8 décembre 2020

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Heure d'ouverture de la séance : 19h00

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 03

Présents : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Evelyne CASTELAIN, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Philippe GALLET, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Christian BERTRAND, Kornelius GOUDAPPEL, Hélène KOU, Jean-François THOMASSON .

Absents excusés : Christophe ALLARD, Yohan MARECHAL, Jean-Marie RUIZ.

Absents non-excusés :

Mme le Maire demande le rajout de 2 points supplémentaires qui seront traités en point n°1 et n°3.

1) Mise en place de la prime exceptionnelle COVID 19– Délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020, notamment l'article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1 000 € maximum à certains agents,

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Coulaures.

Madame le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Coulaures afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » **au profit des agents mentionnés ci-dessous** particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée **selon les modalités suivantes** :

- En raison du surcroît significatif de travail en présentiel exercées par :
 - Secrétaires de mairies : Isabelle PARVAUD et Caroline MANDREA
 - Adjoints techniques territoriaux : Marie-Christine DA CRUZ
 - Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : Corinne LAUBUGE
 - Agents techniques polyvalents : Christophe MARCHIVE et Loïc LAGREZE

- Le montant de cette prime est plafonné à 1000,00€

- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.
- Les modalités de versement au mois de décembre 2020.
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, la mise en place de la prime exceptionnelle COVID 19.

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ces deux dossiers.

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 00

Contre : 01

Pour : 14

2) Décision modificatives concernant les dépenses d'investissements et de fonctionnement - Délibération.

Madame le Maire informe les membres du conseil, qu'afin de régulariser des dépenses de fonctionnement et d'investissement, il convient de procéder à des virements de crédits.

Après avoir exposé les différents virements de crédits à effectuer, Madame le Maire soumet la décision modificative ci dessous au vote du conseil municipal.

INTITULE DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	22	1		
Rémunération du personnel	6413	1 652,13		
Indemnités			6531	1 652,13
Intérêts à l'échéance			66111	1
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 653,13		1 653,13
OP : OPERATIONS FINANCIERES		3 324,83		90 686,02
Dépenses imprévues	20	3 324,83		
Batiments et installations			2041582	90 686,02
OP : VOIRIE				3 324,83
Immo.corp.en cours - Instal, matériel, outil.			23151 1301	3 324,83
OP : ECLAIRAG PUBLIC		24 500		
Immo.corporelles en cours	23131 1302	24 500		
OP : ENFOUISSEMENT France TELECOM		21 186,02		
Immo.corporelles en cours	23131 1304	21 186,02		
OP : OPERATIONS LOTISSEMENT		45 000		
Immo.corporelles en cours	23131 1309	45 000		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		94 010,85		94 010,85

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve**, la décision modificative comme indiquée ci dessus.

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

3) Aide financière pour les Jardins gourmands de la Tourrouge – Délibération

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une aide financière de 700 € ttc aux propriétaires des Jardins gourmands de la Tourrouge, agriculteurs Bio de la commune de Coulaures, afin de participer à l'investissement qu'ils ont effectué lors de l'achat de panneaux publicitaires et ainsi les encourager et les soutenir dans leur entreprise.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, d'attribuer une aide financière de 700 € aux propriétaires des Jardins gourmands de la Tourrouge, agriculteurs Bio de la commune de Coulaures.

Détail du vote : 15 votants

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 15

4) Présentation du projet de compost.

Nathalie SALMON a pris la parole afin d'expliquer à l'ensemble du conseil municipal le projet « cantine et compost ».

5) Questions diverses.

Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la traditionnelle fête de Noël ne pouvant se tenir, la remise des bons cadeaux aux enfants de la commune se fera par envoi courrier. Quant aux aînés (65 ans et plus), la Municipalité a décidé d'offrir aux femmes une orchidée et aux hommes une bouteille de vin. Madame le Maire et les élus se rendront chez les administrés pour leur remettre leur cadeau. Au total 127 orchidées et 105 bouteilles vont être distribuées.

Fin de séance à 20H30

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 14 décembre 2020.

- 1) 2020/12 – 70 Mise en place de la prime COVID19 – Délibération.
- 2) 2020/12 – 71 DM1 Virement – Délibération.
- 3) 2020/12 – 72 Aide financière Les Jardins gourmands de la
Tourrouge - Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Alain FAYOL	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	
Hélène KOU	
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	EXCUSE
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	